



Photo : Abbaye de Bellelay, ©2024 GdM Sonceboz & environs

Parcours permanents

2713 Bellelay BE

Code-Nr. PW26.333.87.21.ZV

06 km :

Page 2

Distance :

5.18 km

Dénivelé : 47 m

12 km :

Page 4

Distance :

9.50 km

Dénivelé : 185 m

21 km :

Page 6

Distance :

16.32 km

Dénivelé : 542 m

30 km « B » :

Page Annexe

Distance :

23.27 km

Dénivelé : 725 m

Trimestre 2/24

Parcours de 6 km

Depuis la « **Maison de la Tête de moine** », prendre à gauche en direction de « **◆ Les Genevez 1h10min** » vers la **[Place Jean Fell]** (*parking*). Continuer vers l'ouest le long du premier étang. Suivre ce chemin carrossable sur 700 mètres environs jusqu'au panneau indicateur vert « réserve naturelle ». Continuer sur ce chemin vers le ruisseau.

Contrôle 1 :

Quel est le N° ?

Au contrôle, deux variantes sont possibles pour continuer, en fonction de la météo :

- **Par temps sec :** Juste devant le ruisseau, tourner à gauche et longer le sentier indiqué par une flèche « **Libell'lay** ». Passer devant une fontaine. Attention, le chemin franchit le ruisseau par 4 fois. Après la quatrième traversée du ruisseau, rejoindre un chemin carrossable balisé « **◆** ». Suivre ce chemin de campagne à droite jusqu'au bout sur environ 600 mètres.
- **Par mauvais temps :** Une fois arrivé au contrôle, revenir en sens inverse jusqu'à la **[Place Jean Fell]**. De là, contourner l'étang et prendre le chemin carrossable balisé « **◆** » sur la droite. Continuer tout droit jusqu'au bout – (*la variante 1 rejoint rapidement le même chemin*).

A l'intersection, quitter le chemin balisé « **◆** » et prendre à gauche (flèche « **EuroTrek** »). Le chemin passe devant une gravière et continue en ligne droite. Poursuivre sans jamais monter. Passer le portail et continuer tout droit jusqu'à la route principale (prudence, il peut y avoir du bétail).

Contrôle 2 :

Quel est le N° ?

Traverser prudemment la route cantonale et suivre à gauche le sentier marqué par la signalisation «». (*En présence de bétail ou par mauvais temps, il est possible de suivre très prudemment la route cantonale*). Arrivé près de la maison, passer devant le garage et les deux hangars en bois*, poursuivre le long de la route.

(il est possible de suivre les indications du sentier pédestre «» sur la droite juste avant la maison et traverser le pré vers un portail en bois. Franchir le portail et emprunter le joli chemin sur la passerelle à travers la forêt. De retour à la route principale, prendre à droite, passer les deux hangars en bois).*

A la prochaine flèche «», traverser prudemment la route cantonale et continuer sur le sentier balisé à travers le champ. Au bout du pâturage devant le stand « **Libell'lay** », poursuivre sur le chemin «» à droite pour rejoindre à nouveau la route cantonale. Passer à côté du petit cimetière. Traverser encore une fois la route et continuer à gauche vers « **Bellelay** ». Rejoindre la « **Maison de la Tête de moine** ».

Parcours de 12 km

Depuis la « **Maison de la Tête de moine** », prendre à gauche en direction de « **◆ Les Genevez 1h10min** » vers la **[Place Jean Fell]** (*parking*). Continuer vers l'ouest le long du premier étang. Suivre ce chemin carrossable sur 700 mètres environs jusqu'au panneau indicateur vert « réserve naturelle ». Emprunter le petit sentier sur la droite, franchir le passage entre les deux gros poteaux en bois.

Contrôle 1 :

Quel est le N° ?

Au terme du sentier, une passerelle en bois conduit à une plateforme d'observation surplombant {l'Étang de la Noz}. (*N'hésitez pas à vous y rendre pour admirer les grenouilles*). Au pied de la passerelle, tourner à droite et suivre le petit sentier montant à travers champs, en direction de la forêt puis la route cantonale. Arrivé à la route principale, traverser prudemment la route et monter le sentier à droite dans les bois. Rejoindre une petite route goudronnée et poursuivre l'ascension sur la gauche selon l'indication « **◆** ». Ignorer le premier chemin caillouteux à droite et immédiatement suivre le second sentier balisé « **◆** » en montant quelques marches d'escaliers sur la droite. Suivre ce petit sentier balisé à travers les bois puis le pâturage. A la prochaine intersection, continuer sur la route en cailloux vers « **◆ Les Genevez** ». Une fois dans la forêt, un mur de pierre sèche à droite du chemin marque la frontière cantonale BE-JU.

Contrôle 2 :

Quel est le N° ?

Poursuivre sur le chemin carrossable pour atteindre l'entrée du village. Dès les premières habitations, suivre les panneaux jaunes « **◆** » et prendre à droite la rue **[Clos-Dessus]** jusqu'à l'église. Passer l'église et continuer tout droit vers la **[Rue de la Dîme]**. Descendre à gauche entre deux murs de pierre sèche jusqu'au **[Chemin de l'École]**. Tourner à droite sur les pavés du **[Chemin de l'École]** et descendre jusqu'à la **[Grand-Rue]**. Continuer tout droit, passer devant le Restaurant « **le Chat Bleu** ».

Traverser prudemment la **[Grand-Rue]** en direction des terrains de football / Téléski (panneau indicateur). Suivre la rue **[La Sagne-au-Droz]** en direction de l'entreprise « **Novi SA** », toujours en direction des terrains de football. Directement après les terrains de foot, emprunter le sentier balisé « **◆** » à droite.

Contrôle 3 :

Quel est le N° ?

Traverser le pâturage en suivant les indications jusqu'à la forêt. Passer un portail et entrer dans la forêt. Dès l'intersection, descendre à gauche. Prudence, le chemin est raide ! Une fois en bas, continuer de suivre le marquage « **◆** » jusqu'à l'intersection suivante puis tourner à gauche vers « **◆ Bellelay** ». Suivre le chemin caillouteux. Dès la première intersection, bifurquer à droite sur un petit sentier naturel indiqué par une flèche blanche « **Libell'lay** » (*le site est une réserve naturelle protégée*). Des stands d'informations sont placés le long du chemin. Au bout d'un moment, le sentier bifurque vers la gauche et emprunte deux petits ponts en bois. Continuer tout droit sur le sentier, ignorer le chemin venant de droite et poursuivre sur les indications « **◆** » jusqu'à la route cantonale. Passer à côté du petit cimetière. Traverser la route et continuer à gauche en direction de « **◆ Bellelay** ». Rejoindre la « **Maison de la Tête de moine** ».

Parcours de 21 km

Depuis la « **Maison de la Tête de moine** », débiter sur la droite en direction de « **◆ Moron village** » et traverser la route cantonale. Suivre le long du chemin pédestre « **◆** » en bordure de la route. Au bout du chemin, tourner à gauche sur la petite route goudronnée, suivre la direction de « **◆ Moron village** ». Poursuivre la route jusqu'au village de « **Moron** ». Arrivé au centre du village, continuer tout droit à travers le village en suivant le balisage indiquant « **◆ Sornetan** ». La rue monte vers les pâturages. Peu après la sortie du village, le chemin « **◆** » se sépare, descendre à gauche en direction de « **◆ Sornetan** ». Arrivé dans la forêt, suivre toujours ce chemin indiqué par les signaux « **◆** ». A la première intersection prendre à gauche. Le chemin fait un « S » et rejoint un autre chemin forestier.

Contrôle 1 :

Quel est le N° ?

Au contrôle, bifurquer immédiatement à droite dans la descente indiquée « **◆** » & . Suivre le chemin jusqu'en bas. Arrivé sur le chemin carrossable en contre-bas, tourner à gauche et suivre l'itinéraire  jusqu'au village de « **Châtelat** ». Traverser le village sur la droite le long de la route cantonale. A la sortie du village, suivre le panneau routier indiquant « **Monible** » à gauche et monter jusqu'à la prochaine intersection. Continuer sur la route goudronnée du milieu marquée d'un itinéraire pour chevaux (*ne pas monter à Monible !*). Passer une première ferme sur la gauche « **La Draï** ». La route franchit un petit ruisseau puis à la séparation suivante, poursuivre la montée. Une seconde ferme est en contre-bas de la route. Rejoindre la prochaine indication « **◆ Pâturage du Cerneux 850 m** ».

Contrôle 2 :

Quel est le N° ?

Au contrôle, tourner à gauche vers la forêt en direction de « **◆ Fornet-Dessous / Chemin de Bellelay 425** ». Emprunter le chemin forestier et suivre le balisage « **◆** ». Lorsque le chemin se sépare, emprunter l'itinéraire balisé « **◆ Chemin de Bellelay 425** » qui descend et continuer tout droit. Par la suite, le chemin de bûcheron se rétrécit et entame la montée. Prudence le sentier devient plus raide.

Franchir le petit pont en bois par-dessus le ruisseau et suivre le sentier en slalom jusqu'à la barrière. Au portail, pénétrer brièvement dans le pâturage et rejoindre le chemin agricole juste au-dessus selon le balisage « **◆** ». Continuer sur la droite jusqu'à la route cantonale. Longer prudemment la route jusqu'au village de « **Fornet-Dessous** ». A la prochaine flèche, suivre la direction de « **◆ Les Cerniers** » et traverser le village. Passer devant la fromagerie Amstutz située côté gauche et traverser la route. Monter à droite en direction de « **Rebévelier** » (signalisation routière). Cette route goudronnée est indiquée « **◆** ». Monter la route jusqu'à la première intersection. Pour repère, nous pouvons apercevoir à droite une ancienne borne marquant désormais la frontière cantonale BE-JU. Quitter la route goudronnée et continuer sur le chemin agricole à gauche  **VTT 862**.

Contrôle 3 :

Quel est le N° ?

Poursuivre sur ce chemin à travers champs, le long d'une série d'arbres. A la séparation, prendre à gauche et rester sur le chemin, ignorer le premier chemin à droite. Le chemin s'élargit et devient goudronné. Au carrefour, poursuivre toujours en ligne droite vers le village de « **Lajoux JU** ». Aux premières habitations du village, rejoindre la route cantonale, prendre à droite sur le trottoir, en direction de l'église. Directement après l'église, traverser la route cantonale sur le passage piétons et continuer tout droit sur le sentier balisé « **◆** ». Suivre le chemin en montée vers les pâturages jusqu'à la prochaine séparation « **◆** ».

Contrôle 4 :

Quel est le N° ?

Prendre le sentier balisé « ◆ » à gauche et continuer tout droit vers la route goudronnée. Pour repère, une antenne se situe en bordure du sentier. A l'intersection, prendre à droite et entamer la montée sur la route en direction de la forêt. Désormais, sur le plat, poursuivre toujours tout droit, jusqu'à la route goudronnée. Au croisement, suivre la signalisation « ◆ Bellelay ». Descendre tout droit vers le village sur le sentier balisé « ◆ » (*Il est possible de suivre la route goudronnée*). A l'entrée du village de Bellelay, rejoindre la route principale. Traverser le passage piéton, passer devant « **l'Auberge de l'Ours** » et rejoindre la « **Maison de la Tête de moine** ».



Photo : Tour de Moron, © 2018 GdM Sonceboz & environs

30 km « Marche de montagne »

Le parcours de montagne de 30km est détaillé dans un document séparé !

Attention : La « Tour de Moron » est fortement endommagée et fermée au public !